



21 rue Carnot - BP 183 - 76190 YVETOT
Tél: 02.32.70.47.10
urbanisme@euclid.fr

COMMUNE D'HERICOURT EN CAUX

Révision selon les modalités simplifiées du PLU

Procès-Verbal de la réunion du 19 /11 / 2019

Personnes présentes :

- CAUCHY Emmanuel, Maire de Héricourt en Caux
- CRESPEAU Martial Maire Adjoint
- BELLIERE Jean-Pierre conseiller municipal
- HEBERT de BEAUVOIR Charles Henri conseiller municipal
- DESAUBRY Maud conseillère municipale
- GRANCHER Sébastien Conseiller municipal
- ALEXANDRE Sabine Service d'instruction des AU – CC Plateau de Caux Doudeville Yerville
- MATHON Guillaume Directeur du Pays Plateau de Caux Maritime et de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville
- LEROY, DDTM 76 BPHC de Rouen
- PERELLE Damien Directeur du SMBV Durdent, Saint Valery et Veulettes
- DAVID Edouard Chargé d'études Euclid-Eurotop (bureau d'études)

Personnes excusées de son absence :

- LECUYER Mathilde Maire adjointe
- MAFFEI, CCI Seine Normandie
- CASTETS Laurent – Région Normandie
- DUPERRON Marie-Odile Conseil Départementale du Seine Maritime
- FAVREL Julie Chambre d'Agriculture de Seine Maritime
- PUSATERI Patrice – ABF – UDAP de Seine Maritime

1 - Accueil de M. le Maire

M. le Maire remercie les personnes présentes et il précise l'objet de cet examen conjoint.

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme est en vigueur depuis le 16/02/2018

M. le Maire énumère ensuite les constats à l'origine de la présente procédure de déclaration de projet :

- La remise en état du patrimoine traditionnel bâti
- Le développement de l'activité économique de la commune
- Répondre au besoin d'hébergement touristique spécifique sur le territoire de la vallée de la Durdent

2 – Présentation de la révision selon les modalités simplifiées

1. RAPPELS CHRONOLOGIQUES ET DE PROCEDURE

M. le maire, en introduction, fait un rappel des motivations qui ont conduit la commune à réviser le PLU approuvé en février 2018.

Le chargé d'études souhaite faire un point sur la procédure de révision par modalité simplifiée.

Le PLU actuellement en vigueur a été approuvé le 16/02/2018

La commune a engagé la procédure de révision par modalité simplifiée le 07/06/2019. Le 23/09/2019, l'autorité environnementale a rendu son avis : la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

2. PRESENTATION DU PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Afin de permettre un projet de réhabilitation de l'ancienne pisciculture par un porteur de projet privé. Notamment afin de faciliter la réalisation d'un projet de développement touristique permettant notamment le réaménagement et l'extension du porche et du Moulin par un porteur de projet privé.

Ce projet fait suite au projet de renaturation de la Durdent, même s'il s'agit bien de deux projets différents.

Il s'agit aujourd'hui de réajuster la délimitation de la zone UA afin de permettre la faisabilité du projet. La délimitation s'étend sur 225 m², et correspond à une zone. Pour permettre la réalisation de ce projet il a également été choisi de supprimer la limite de 200m² de surface de plancher pour certaines destinations.

3 – Présentation de la procédure et du projet

Les éléments du dossier sont présentés par M DAVID puis les échanges sont mis en place pour recueillir les avis des différentes personnes présentes. (Voir présentation en pièce jointe)

4 – Avis des personnes publiques associées

Suite à la présentation les personnes publiques associées ont pu émettre leur remarque :

AVIS DE LA CCI

La CCI n'a pas émis de remarques particulières en amont de la réunion d'examen conjoint. Elle indique qu'elle transmettra dès que possible l'avis de la CCI pour l'enquête publique

AVIS DE LA DDTM 76

Mme LEROY précise que le dossier démontre le caractère d'intérêt général de l'opération. Madame Leroy indique qu'elle n'a pas de remarques particulières sur le projet de révision simplifiée. Et formule un avis favorable au moment de la réunion.

AVIS DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Monsieur Mathon indique qu'au titre de ScoT la procédure est pleinement compatible et qu'il donne un avis favorable au projet de révision selon les modalités simplifiées

AVIS DE LA REGION NORMANDIE

La région n'a pas pu être représentée lors de la réunion, cependant monsieur Castets indique dans son mail du 30/10/2019 que « La région ne fait aucune observation, sur ce projet destiné à valoriser un espace remarquable du territoire régional ».

AVIS DU SMBV

Monsieur Perelle, indique que sur le plan de zonage devra intégrer les modifications cadastrales suite au projet de renaturation de la Durdent.

Il indique également qu'il serait intéressant au niveau du règlement d'indiquer que le niveau du rez de Chaussée devra être au moins au niveau de l'ancien moulin.

Il indique également qu'il serait pertinent de mettre en place une réflexion sur la gestion des eaux pluviales par rapport au changement de destination des bâtiments existants.

8 – Conclusion de la réunion

M. le Maire remercie les différents participants pour ces échanges.

M. DAVID rappelle aux différents participants qu'un exemplaire de cet examen conjoint leur sera diffusé pour signature.

Pour faciliter la diffusion du Procès-Verbal et permettre de recueillir les signatures une page sera annexée.

Le projet complété sera notifié à l'ensemble des personnes Invitées avant le début de l'enquête publique.

Le Procès-Verbal sera joint au dossier d'enquête publique.

Fait à Yvetot, le 20 novembre 2019

Validé par M. le Maire le